



## Compte rendu Comité de Pilotage Natura 2000 4 octobre 2019 – Mairie de Saint Jouan des Guérets

Liste des personnes présentes (par ordre alphabétique) :

Monsieur	Olivier	ABELARD	Chargé de mission N2000 site GNB	Granville
Monsieur		ANDRIEUX	FFRP	Saint Malo
Monsieur	Patrick	BARRAUX	Vice-président Dinan Agglomération	Dinan
Monsieur	Pierre Jean	BERTHELOT	Chargée mission	DREAL
Monsieur	David	BOIXIERE	Maire	Pleudihen
Monsieur	Camille	BONDU	Adjoint	Pleurtuit
Monsieur	Florian	BOUCARD	Délégué territorial EDF	Dinard
Monsieur	Victor	BOUREAU	FFRP	Saint Malo
Madame	Anna	BRANQUET	ONCFS	Rennes
Monsieur	Jean Claude	BRIANT	Adjoint	La Ville ès Nonais
Madame	Dominique	CONSILE	Sous-préfète	Dinan
Monsieur	Luc	COUAPEL	Maire - président Copil ZPS	Saint Jouan
Monsieur	Luc	DELAHAIE	Conseiller	Le Minihic
Monsieur	Jean Paul	GAINCHE	maire	Langrolay
Monsieur	Alain	GUEGUEN	Sous préfecture	Saint Malo
Madame	Claudine	GUICHARD	Présidente Plouer Initiatives	Plouer
Madame	Anne Sophie	GUILLEMOT	Conseillère délégué	Dinan
Madame	Amalia	HARISMENDY	DDTM 35 Chef UENM	Saint Malo
Monsieur	Sébastien	JIGOREL	DDTM 35 - service biodiv	Rennes
Monsieur	Vincent	LAGOQUET	Sous-préfet	Saint Malo
Monsieur	Jean Marie	LORRE	Maire	Saint Samson
Monsieur	François	MALGLAIVE	Président FAUR	Pleurtuit
Monsieur	François	MALGLAIVE	Président Le Carrouge	Plouer
Madame	Véronique	MEHEUST	Vice présidente Conseil Départemental 22	Saint Briec
Monsieur	Jean François	MORDREL	Président Rance Environnement	Saint suliac
Monsieur	Jean Luc	OHIER	Adjoint	La Richardais
Monsieur	Romain	PARDOEN	Fédé Chasse 22	Plérin
Monsieur	Philippe	VACHET	Chef de Service AFB 35	Rennes
Monsieur	Michel	VASPART	Conseiller - Sénateur - Président Copil ZSC	Pleudihen

Liste des structures excusées :

Conservatoire Botanique National de Brest

Monsieur Michel Vaspert ouvre la séance en remerciant le sous-préfet de Saint Malo de sa présence et précise les différents points à l'ordre du jour. Au préalable, Il informe les membres du COPIL que lors du Comité de pilotage restreint qui s'est tenu précédemment Dinan Agglomération a été reconduit pour 3 ans comme structure de portage pour l'animation des sites Natura 2000 « Estuaire de la Rance » et « Ilots Notre dame et Chevret ».

Le bilan des actions menées au cours des deux dernières années (2018-2019) est ensuite présenté.

Le premier point évoqué porte sur la concertation sur la rehausse des niveaux en Rance maritime portée conjointement et depuis 2015 par la sous-préfecture de Saint Malo, Natura 2000 et EDF. En 2019, 3 groupes de travail thématique se sont réunis dans le cadre de cette démarche. Le quatrième, consacré au suivi environnemental de la remontée des niveaux doit se tenir dans les mois à venir. En complément, 2 événements majeurs se sont tenus en septembre 2019 avec deux tests à ces cotes bathymétriques extrêmes : un test à +4,00 m. et un test à +12,60 m (cote marégraphe de Saint Suliac). Actuellement, pas de retour négatif sur ces deux opérations hormis l'observation lors du test à +4,00 m de quelques pêcheurs à pied sur l'île Chevret. Ce constat nécessitera une certaine vigilance puisque, depuis 2017, le débarquement sur les deux ilots en ZPS est interdit toute l'année afin d'éviter tout dérangement pour l'avifaune. Pour le test à 12,60 m., il n'y a pour le moment que des retours concernant des ruptures dans le cheminement en bords de Rance. Monsieur le Sous-préfet de Saint Malo salue l'implication de tous les observateurs et évoque une remontée peut être trop lente en Rance lors du test à 4,00 m et, pour le niveau à 12,60, un point de vigilance pour un chantier naval.

Le deuxième point concerne la suite donnée au dossier porté par Natura 2000 afin de permettre aux communes concernées de recharger certaines grèves avec du sable. En 2018, la commune de Langrolay a rechargé la grève du roué et en 2019, la commune de la Richardais a effectué une opération similaire sur une partie de la zone dédiée. Les deux chantiers se sont déroulés sous le contrôle de Natura 2000 et dans le respect des préconisations imposées par l'arrêté ministériel.

Les démarches engagées par deux propriétaires sur la commune de Saint Jouan des Guerets (travaux d'entretien de parcelles boisées) ont été finalisées par la signature de deux chartes Natura 2000.

Pour les contrats Natura 2000, le premier a été signé au printemps 2019 et concerne la restauration par faucardage/export de la roselière du Val à Bouillis. Les travaux doivent être réalisés à l'automne 2019.

En parallèle, deux nouveaux projets de contrat sont en cours et devraient être déposés à la fin du mois d'octobre 2019 pour instruction par les services de l'Etat.

Le premier concerne l'aménagement de la tour de Penthièvre qui héberge une colonie de chauve-souris d'importance régionale. L'édifice est propriété de la ville de Dinan et le contrat est porté par Dinan Agglomération qui conventionnera avec la ville pour être Maître d'ouvrage délégué. Bretagne Vivante qui assure depuis de nombreuses années le suivi scientifique de ces colonies est étroitement associée au projet. L'objectif vise à installer des caméras infrarouge avec zoom et pilotage à distance sur les deux niveaux occupés par les chiroptères pour améliorer et faciliter les observations et l'acquisition des données scientifiques et, également, de réaliser la capture de séquences vidéo à travers un relai des images sur la Maison de la Rance. La finalité de cette opération vise à disposer d'outils pédagogiques afin de mieux diffuser la connaissance auprès des scolaires, du grand public et ainsi de valoriser ce patrimoine naturel exceptionnel.

Le deuxième projet de contrat concerne le site de la « ferme des Guettes » sur la commune de Saint Suliac. Ces anciennes salines sont propriété privée et, dans le cadre d'une convention, Bretagne Vivante assure le portage du dossier et des travaux. Classé habitat prioritaire dans le cadre de la

directive Habitat, les enjeux de ce contrat porte sur la restauration de tout l'hydraulique afin de gérer les niveaux d'eau dans l'ensemble des bassins avec des opérations de faucardage/export de roselières pour améliorer les conditions d'accueil et de nidification de l'avifaune.

Les appuis aux porteurs de projet sur le site Natura 2000 sont nombreux et présentés de façon globale. Cette assistance consiste à vérifier la compatibilité des dossiers présentés par les différents acteurs avec les enjeux définis dans le Docob des sites Natura 2000 « estuaire de la Rance » et « Ilots Notre-Dame & Chevret ». A titre d'exemple, un engagement fréquent auprès de l'EPTB et de la commission estuaire dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des sédiments. Un suivi du chantier de la canalisation d'eau traversant la Rance et la participation au Comité de Suivi des travaux dont la dernière réunion a été provoquée à la demande de Natura 2000. Un appui auprès de différentes structures pour la réalisation des travaux sur des dispositifs d'assainissement (STEP, canalisation) dans la perspective de la remontée des niveaux en Rance. Une assistance technique auprès d'un privé pour la plantation de ceps de vigne sur une parcelle située sur la commune de saint Jouan des Guerets. Localisée dans le périmètre du site classé, l'appui a porté tant sur la réalisation de la notice d'incidence Natura 2000 que sur la rédaction du dossier pour passage en commission des sites. En complément, des sollicitations fréquentes des associations sportives organisant des événements sur les bords de Rance (Le tour de Rance Vintage, manifestation cycliste – L'endu'Rance trail des Corsaires, course à pied empruntant les bords de Rance – les régates organisées en Rance et passant à proximité des ilots en ZPS) et également de structures professionnelles (le Comité des Pêches 35 pour l'ouverture de la zone des Gastines à la pêche à pied professionnelle suite au classement sanitaire du site – Une demande auprès d'EDF pour une rectification du balisage maritime sur le secteur de Morgrève suite à un phénomène d'érosion entraînant un déplacement du chenal de navigation).

Pour les ilots en ZPS et propriété du Conseil départemental 35 (en lien avec Bretagne vivante qui assure le suivi scientifique des 2 ilots), un accompagnement est apporté pour les sorties sur site. Une vigilance sera exercée sur le débarquement, suite au constat de la présence de quelques pêcheurs à pied de loisir lors du test à +4,00 m et qui est interdit sur les deux ilots toute l'année. Un bilan synthétique de la nidification sur l'île Notre Dame est présenté en soulignant que, pour la deuxième année consécutive, un couple de sterne pierregarin a été nicheur. Cette observation conforte le bien-fondé des travaux entrepris par le Conseil Départemental 35 sur cet ilot.

Concernant l'enjeu « oiseaux », le site de Boschet a fait l'objet d'une forte mobilisation de la part de nombreux acteurs dont Natura 2000. Suite à l'incendie des bâtiments fin 2015, les travaux de nettoyage ont été engagés début 2019 et Natura 2000 a été missionné pour assurer la surveillance de ce chantier (remblaiement des bassins et élimination des déchets). Ultérieurement, une présence régulière a été assurée pour vérifier que le rôle d'accueil pour la nidification des sternes était toujours bien assuré sans que des facteurs de dérangement ne perturbent le bon déroulement de la reproduction de cette espèce. Dans l'état actuel des connaissances, le nombre de couple nicheurs est similaire à celui de 2018 mais, sous réserve, un nombre de poussins à l'envol plus faible. Des dérangements occasionnels (signalement à 2/3 reprises de la présence d'un pêcheur à la ligne) peuvent expliquer ce mauvais résultat. Par contre, la montée régulière de la Rance a des cotes voisines de + 12,00 m entraîne une submersion partielle du terre-plein réhabilité en début d'année et une recolonisation de cette frange par de la végétation caractéristique des herbues a été observée. Afin de sécuriser le site, une réunion sous l'égide de la Sous-préfecture de saint Malo et de Natura 2000 est programmée dans les semaines à venir afin de définir les meilleures modalités de gestion de cet espace à forts enjeux.

En complément, des suivis de différents habitats sont assurés en régie. Ils portent sur les vasières en Rance maritime, l'évolution spatiale des herbiers à zostère marine et, depuis 2017, sur le Limonium, espèce protégée présente en haut de grève sur les communes de La Richardais et Pleurtuit.

La présentation du bilan se termine en évoquant la poursuite d'une mission assurée depuis 2014 et visant à quantifier et localiser l'activité de pêche à pied de loisir s'exerçant en Rance maritime ainsi que les autres usages exercés en rive ou sur le plan d'eau.

A l'issue de cette présentation du bilan des actions 2016-2017, Monsieur Vaspert ouvre le débat en passant la parole aux membres du Copil.

Monsieur Delahaie précise que les travaux sur la canalisation d'eau portent effectivement sur le recépage des pieux plantés en travers du bassin mais également un ensouillement de la canalisation.

Monsieur Vachet demande des précisions sur le projet de vigne à Saint Jouan en raison de la déclivité du site et de sa proximité avec la Rance. Natura 2000 indique qu'il s'agit de culture biologique et le porteur de projet envisage en complément de planter des linéaires de haies avec, entre autres essences, des fruitiers et l'installation de ruches.

Monsieur Malglaive signale que la limite du périmètre Natura 2000 est mal connue par les habitants. Il demande si l'intégration de ce zonage dans le cadre du futur PLUi de Dinan Agglomération peut être réalisée. Ce point sera à vérifier mais Luc Couapel précise que dans le PLU de Saint Jouan, ce zonage est bien indiqué.

Monsieur Gainche demande si les effectifs de pingouin torda en Rance sont connus. Si la question reste sans réponse précise, elle soulève la délimitation de la zone spéciale de conservation (directive habitat) qui n'intègre pas la partie centrale du bassin maritime. Concernant ce point, il est rappelé que des souhaits d'extension tant de la ZPS que de la ZSC ont déjà été exprimés. Un rappel est fait concernant la délimitation initiale du site qui s'est basée essentiellement à l'époque sur le périmètre du site classé. Cet état de fait ne facilite pas la gestion globale du site Natura 2000 « estuaire de la Rance » comme par exemple, la gestion de l'activité de pêche professionnelle en plongée ou le suivi des herbiers à zostère marine. Selon Monsieur Berthelot, des ajustements du périmètre sont possibles dans le cadre d'une démarche locale concertée et d'apporter un argumentaire écologique étayé auprès de la commission européenne. Monsieur Couapel rebondit sur cette information en appuyant la nécessité de revoir le zonage tant de la ZSC que de la ZPS, y compris dans un esprit de cohérence territoriale. Cette démarche nécessite un gros travail intégrant potentiellement une révision du Docob même si des ajustements à la marge restent envisageables.

Les représentants de la Fédération de randonnée reviennent sur le test à 12,60 m où une vingtaine de baliseurs a été mobilisée. De nombreux sentiers de randonnée ont été submergés lors de ce test et ce constat amène la fédération à rechercher en lien avec les services de l'Etat et du Conseil départemental des variantes dans le tracé. Sur certains secteurs, aucune alternative ne semble actuellement possible ce qui rend impossible le projet de sentier couvrant tous les bords de Rance. Il est souhaitable de régler ce problème dans la mesure où la fréquentation par les randonneurs est de plus en plus importante sur les bords de Rance. Le problème lié à la présence de nombreux camping-cars est évoqué. Monsieur le Sous-préfet rappelle la détermination de l'Etat pour avancer jusqu'au bout de ce chantier sur les bords de Rance, y compris sur le secteur de Saint Servan. Monsieur Couapel demande que lors des cessions de propriété, il est indispensable que les services de l'Etat informent des contraintes de servitude existant sur certaines parcelles.

Monsieur Barraux évoque la question du site orphelin de la baie de Saint Jacut et des archipels de la baie de Saint Malo en signalant que l'absence de Docob et de la mission d'animation compliquent les démarches pour les porteurs de projet sur ce secteur. Monsieur Berthelot confirme que la Dreal est consciente de cette difficulté et cherche à régler le problème posé par cette situation. Monsieur Jigorel confirme cette volonté des services de l'Etat en rappelant que la cartographie des habitats est en cours

de réalisation. A l'issue de ce travail, des propositions devraient être faites par l'Etat pour mettre en place en 2020 une gouvernance sur ce site (mise en place du Copil).

Monsieur Pardoën fait un point sur le projet porté par l'ACGE 22 sur l'herbu des Bas Champs. Après passage du dossier en commission des sites, l'autorisation de travaux a été accordé en août. Le prochain CA de l'association devrait élaborer un planning des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Messieurs Luc Couapel, Michel Vaspert et le Sous-préfet de Saint Malo clôturent cette réunion du Copil.